RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté modifiant l'arrêté du 21 août 2014

portant nomination au conseil d'orientation et de formation de la spécialité gestion de la santé et de la qualité en productions avicoles

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-55 ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 relatif aux formations conduisant aux diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire ;

Vu l'arrêté du 21 août 2014 portant nomination au conseil d'orientation et de formation de la spécialité gestion de la santé et de la qualité en productions avicoles ;

Vu l'avis du conseil national de la spécialisation vétérinaire en date du 22 février 2017 ;

Sur proposition du Conseil d'orientation et de la formation de la spécialité concernée,

Arrête :

Article 1er

Dans l'intitulé de l'arrêté du 21 août 2014 susvisé, les mots : « gestion de la santé et de la qualité en productions avicoles » sont remplacés par les mots : «gestion de la santé et de la qualité en productions avicoles et cunicoles ».

Article 2

Le 2° de l'article 1er de l'arrêté du 21 août 2014 susvisé est modifié comme suit :

« **2° en qualité de personnalités qualifiées :**

Mme Amenna-Bernard (Nadia) ;

M. Bertin (Joël) ;

Mme Cariou (Nadine) ;

M. Eterradossi (Nicolas) ;

Mme Lagadec-Pelle (Sophie) ».

Article 2

Le Directeur général de l'enseignement et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le - 4 AVR. 2017

Le ministre l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'enseignement et de la recherche,

Le sous-directeur
de l'enseignement supérieur

Philippe VINÇON

Jérôme COPPALLE